

Vers une conception sûre de l'espace public

- par Eric Valerio, expert auprès du projet PACTESUR -

Bruxelles, Belgique, décembre, 2020 - Architecte et expert auprès de la Direction Sécurité locale intégrale du Service Public Fédéral Intérieur (le ministère de l'Intérieur) du gouvernement belge, Eric Valerio est membre du Comité consultatif d'experts de PACTESUR. Ce guide explore les principes essentiels d'aménagement et de conception urbaine pour créer des espaces publics sûrs, ouverts et accessibles à tous.

Introduction : Sécurité, sentiment d'insécurité et espaces publics

De nombreuses études et expériences montrent que l'aménagement, la gestion et l'animation des espaces publics ont un impact sur la sécurité et le sentiment d'insécurité des habitants/citoyens¹. Les espaces publics sont des lieux où l'on peut être confronté à des incivilités, des phénomènes de petite ou grande criminalité, ou des menaces, entre autres, terroristes. De même, un espace public bien conçu est en phase avec les besoins multiples des usagers quotidiens et ponctuels.

Les villes jouent un rôle central pour favoriser une culture partagée des enjeux de sécurité dans l'espace public². Pour les villes, il est donc crucial de prendre en compte l'influence des aménagements urbains sur le sentiment d'insécurité des citoyens. Si on peut prévenir la criminalité avant tout par des programmes sociaux et éducationnels, **agir au niveau de l'environnement** constitue une approche intéressante, auxquelles les mesures architecturales, même si elles ne sont pas suffisantes pour résorber le phénomène de criminalité, peuvent contribuer grandement. Un environnement clair et dégagé ainsi qu'une utilisation rationnelle de l'environnement bâti (éclairage suffisant, buissons taillés,...) sont susceptibles de limiter à la fois les risques de méfaits et la crainte d'être victime d'un délit. C'est ce qui ressort de différentes recherches menées indépendamment les unes des autres.

La suite de ce guide vous permettra d'appréhender les principes essentiels relatifs à une conception sûre de l'espace public par la mise en place de mesures environnementales.

1. Les principes essentiels relatifs à une conception sûre et une gestion saine de l'environnement

¹ Nous pouvons définir le sentiment d'insécurité comme un syndrome de peur matérialisé sur le crime et ses auteurs. Cette peur du crime semble agir de deux façons : (1) de façon diffuse (ou sociale), la peur provient d'une menace lointaine et imprécise, d'une préoccupation vis-à-vis de la criminalité dans sa dimension de danger social ; et (2) de façon concrète, qu'elle soit fondée ou non, la peur est vécue comme une probabilité d'être atteint personnellement par un acte criminel grave.

² Forum européen pour la sécurité urbaine (2017). Manifeste *Sécurité, démocratie et villes : Coproduire les politiques de sécurité urbaine* <https://issuu.com/efus/docs/manifeste-vfr-web>

Une conception sûre de l'espace public s'appuie sur des principes essentiels d'aménagement et de conception urbaine. Lors de la mise en place d'un projet d'aménagement urbain, il est important de garder à l'esprit les principes suivants : la fréquentation de l'espace, sa diversité, sa pénétrabilité, sa clarté et sa visibilité, son éclairage et son caractère univoque.

Le concept théorique sous-jacent à ces principes de base est le *Crime Prevention Through Environmental Design* (CPTED). Le CPTED est un modèle axé sur une approche de la criminalité et de l'insécurité qui se base sur la théorie de l'occasion criminelle.³ Le postulat de ce concept est que la criminalité et l'insécurité peuvent être gérées au moyen de mesures axées sur l'environnement. Dans cette optique, une attention particulière est accordée à la conception, à l'aménagement et à la gestion de l'environnement.

1.1 La fréquentation de l'espace

La fréquentation d'un espace public apparaît comme le facteur le plus important, avant même le degré de clarté et de visibilité du lieu. En effet, la présence d'un public à plusieurs endroits à toutes les heures agit fortement sur le sentiment de sécurité des usagers. Les personnes qui vont « utiliser » l'espace public à différentes heures et moments de la journée et de la nuit vont créer un mouvement de va-et-vient qui va renforcer le contrôle social.⁴ De plus, ce phénomène renforce non seulement la sécurité objective, mais également la sécurité subjective des citoyens dans un espace public donné.

Il est donc important de créer un espace convivial, attrayant, suscitant l'intérêt des différents usagers afin d'y retrouver une animation indispensable.



Stimuler la création de logements au-dessus des commerces en centre-ville

³ Cohen, L.E., & Felson, M. (1979). *Social change and crime rate trends: A routine activities approach*, American Sociological Review, Vol. 44, 588–608. De façon générale, la théorie de l'occasion criminelle repose sur la convergence de trois facteurs extrinsèques à l'individu qui peuvent expliquer son basculement dans la délinquance : 1) une personne motivée ; 2) une cible accessible ; 3) des conditions de l'environnement. Selon cette théorie, l'absence d'un des trois facteurs réduirait le nombre de délits de manière significative.

⁴ Le contrôle social correspond à l'ensemble des moyens et des processus par lesquels une société parvient à faire respecter ses normes. C'est un processus par lequel les membres d'un groupe ou d'une collectivité entraînent les individus à respecter et reproduire les comportements aux normes et valeurs en vigueur.



Éviter les fermetures à l'aide de volets métalliques pleins



Préférer les fermetures intérieures

Un espace **monofonctionnel** est seulement occupé à certains moments de la journée et se retrouve désert à d'autres. Au contraire, un espace **multifonctionnel** a une probabilité de fréquentation plus élevée, dissuadant le délinquant et rassurant l'utilisateur. Le contrôle peut adopter différentes formes :

- formel (police, gardiens de la paix, agents de gardiennage, ...) ;
- semi-formel (concierges, gardiens ou tout autre responsable dont la surveillance ne constitue pas la tâche principale) ;
- informel (voisins, passants). La mesure du contrôle informel dépend de la présence humaine et des activités qui se déroulent à un endroit précis.

Les outils technologiques tels que les caméras de surveillance peuvent compléter ce contrôle (l'idée étant que le simple fait de se sentir observé modifie notre comportement). Ces dispositifs doivent respecter différentes règles afin de ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées.

1.2 La diversité

Afin de favoriser la fréquentation d'un espace, il faut promouvoir des espaces publics réunissant diverses activités. Des commerces, restaurants, écoles, musées et autres points récréatifs se trouvent à quelques pas les uns des autres et c'est cette convivialité qui attire les citoyens : des lieux publics animés sont ainsi créés.



Complexe de supermarché situé à proximité immédiate de logements sociaux

Comment améliorer la diversité dans une zone donnée ?

Lors de la conception et l'aménagement d'un espace urbain, il faut donc favoriser une concentration d'activités variées (logement, emploi, loisirs) dans une zone délimitée afin d'attirer divers publics à différents moments de la journée et de la nuit. Des chemins reliant les divers pôles d'activités sont constitués car les distances qui les séparent peuvent être parcourues à pied (voir 2.3 *La pénétrabilité d'un espace*). Il est conseillé d'éviter la séparation stricte entre les zones résidentielles et récréatives. Par exemple, les logements au-dessus des magasins et la construction en zone résidentielle de bâtiments publics tels que des piscines ou des centres culturels sont conseillés. Il est également important de créer des zones de repos où les habitants peuvent s'arrêter et discuter. Des petites pièces d'eau sont des éléments intéressants pour créer « une dynamique » de l'espace, mais une attention particulière doit être apportée à leur forme et matériaux car ces éléments nécessitent un entretien important et régulier.

La mixité de fonctions doit également être étendue à la population : le fait que des résidents plus âgés et des familles plus jeunes vivent dans un même quartier peut réduire le sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes âgées. En effet, cette mixité intergénérationnelle dans les quartiers facilite des rencontres entre ces deux types de population qui autrement n'auraient pas eu lieu. Ces échanges peuvent, à leur tour, diminuer les préjugés et les craintes que certains seniors pourraient avoir à l'égard des plus jeunes. En même temps, les jeunes ont la possibilité d'apprendre à connaître l'expérience des aînés.

Attention ! Tout le monde n'a pas envie de vivre dans un quartier animé. Certaines personnes accordent leur préférence à un environnement plus paisible, comme un village.

1.3. La pénétrabilité d'un espace

La pénétrabilité d'une zone dépend du nombre de chemins menant à notre destination. Une ville se caractérise par un niveau important de pénétration si ses voies permettent d'aller n'importe où sans trop de détours. Les options offertes par la pénétrabilité sont multiples. D'un côté, elle permet au citoyen d'éviter des allées sombres ou un bar bruyant en empruntant un autre chemin et suscite un sentiment de sécurité positif. Les voies de secours sont également plus nombreuses, autre avantage pour les habitants. Cependant, les probabilités d'arrêter les malfaiteurs diminuent elles aussi.

Comment améliorer adéquatement la pénétrabilité d'un espace public ?

Des bâtiments plus petits créent une zone plus aisément accessible et pénétrable. Par contre, il n'y a pas moyen de changer la distance réelle entre deux points. On peut alors agir sur la distance subjective, c'est-à-dire celle qui dépend de l'individu qui en fait l'expérience. L'objectif est donc de rendre le parcours aussi agréable que possible :

- en prévoyant des fonctions secondaires le long de la route (renforcer l'activité, l'attractivité, mais également le contrôle social) ;
- en ayant une définition et une structure claires de la zone parcourue ;
- grâce à un éclairage.

Il est essentiel de garder ce principe à l'esprit : dans l'ensemble, un environnement moins pénétrable se traduira par moins de contrôle social, ce qui aura une conséquence sur la sécurité et le sentiment d'insécurité des habitants et usagers.

2.4. La clarté et la visibilité

La clarté d'une zone renforce le degré de sa signalisation, lequel, à son tour, a un impact sur le sentiment de sécurité des personnes qui fréquentent la zone publique. Dans un endroit structuré et caractérisé par une signalisation simple, le public se sentira davantage en sécurité.

La visibilité se rapporte au fait « de voir et d'être vu ». Les habitants d'un quartier veulent savoir et voir tout ce qui s'y déroule et se sentent rassurés du fait que les autres citoyens sont également informés de ce qui se passe. Il convient d'interpréter dans un sens large le concept de « voir et être vu ». Cela signifie qu'un nombre suffisant de personnes doit être présent pour voir et entendre tout ce qui se passe et qu'il faut une certaine contiguïté grâce à laquelle les habitants d'un quartier connaîtront rapidement leurs voisins et l'environnement proche de leur habitation. La visibilité est donc déterminée par la clarté, la vue et l'éclairage, mais également par la présence humaine et le contrôle social (*voir 1.1 La fréquentation de l'espace*).

Il est également important de **végétaliser** les espaces publics tout en prenant en compte l'implantation de la végétation, son volume et sa croissance pour en assurer l'entretien et afin de conserver une transparence indispensable des espaces. L'objectif est de « voir et d'être vu » grâce à des dégagements visuels et des perspectives dégagées qui suppriment les endroits cachés.

1.4 Un éclairage suffisant

Un quartier correctement éclairé influe sur le bien-être, le confort et donc sur le sentiment de sécurité des habitants. Il contribue notamment à la réduction du taux de criminalité. Un éclairage public correct est non seulement à l'origine d'une baisse du nombre d'accidents de la route, mais également du vandalisme, des cambriolages et des vols de vélos, de vélomoteurs ou de voitures. L'éclairage public reste donc un point clé dans le processus de sécurisation d'un lieu, s'agissant d'un aspect dissuasif important pour un bon nombre de petits délits.



Luminaire public emprisonné dans la végétation



Luminaire public distant de la présence de végétation

Comment améliorer l'éclairage d'un espace public ?

L'éclairage est un moyen efficace d'améliorer la visibilité d'un lieu, d'aménager l'environnement de façon à créer un sentiment d'appartenance chez les résidents, de faciliter la surveillance naturelle et de donner une image positive d'un espace. Pour qu'un éclairage joue pleinement son rôle, il faut vérifier sa **résistance** aux actes de vandalisme, son **implantation** sur l'ensemble du site et notamment par rapport à la **végétation**. Par exemple, si des luminaires sont implantés à proximité d'arbres, il faut tenir compte de la croissance de ceux-ci.

En règle générale, l'éclairage doit uniquement être installé à l'endroit où il s'avère nécessaire. A la tombée du jour, le site ne doit pas être éclairé de manière aveuglante mais uniforme. L'œil humain s'adapte à l'intensité lumineuse, raison pour laquelle un faible éclairage réparti sur toute la zone sera suffisant. De plus, la variation de lumière entre les endroits fortement éclairés et les lieux plus sombres est déplaisante, ce qui rend l'environnement moins visible et défini. Les habitants et passants doivent être en mesure de se reconnaître à une distance minimale de 4 mètres.

- Les chemins, tels ceux qui traversent les parcs ou plaines de jeux doivent être éclairés.
- L'éclairage doit être bien placé, orienté vers le bas et fixé correctement.
- Protégez les luminaires contre le vandalisme grâce à des matériaux ou modèles adaptés.
- Évitez de placer un éclairage dans un lieu isolé ou le long d'un chemin menant à des endroits sombres. Il est conseillé de délimiter ces chemins à l'aide d'une clôture et de ne pas les éclairer afin de ne pas faire naître un sentiment erroné de sécurité ou de passage fréquent.

- Pour que la visibilité soit assurée, l'éclairage doit être entretenu. Il est conseillé d'éliminer ou de tailler toute végétation obstruant la luminosité. Les luminaires doivent être placés à une hauteur permettant de les entretenir et de les remplacer aisément. Ils doivent rester propres et être remplacés rapidement en cas de dommage ou de panne. Un numéro de téléphone à composer dans de telles situations doit être indiqué.



Eclairage public dont l'efficacité risque d'être fortement réduite à cause de la végétation

1.5 L'attractivité

La diversité, la pénétrabilité, la clarté et la visibilité et l'éclairage sont les conditions essentielles d'un quartier attrayant. Il existe également d'autres éléments de l'aménagement urbain pouvant influencer le sentiment d'insécurité :

- **L'esthétisme.** Les citoyens apprécient différemment les formes, les dimensions et les textures. Des valeurs universelles s'appliquent cependant : par exemple, la nature attire (verdure, eau, chaleur, soleil). En revanche, les zones larges sont moins attrayantes : elles suscitent un sentiment de petitesse et par conséquent d'insécurité.
- **L'entretien et la gestion** déterminent en majeure partie l'attrait des lieux. Un endroit propre est plus attrayant qu'un quartier délabré, sentant mauvais ou à l'abandon. Toute trace visible de destruction, les déchets et les habitations inoccupées seront à l'origine du déclin d'un endroit. Néanmoins, l'objectif ne consiste pas non plus à créer un quartier parfaitement entretenu.
- **La lisibilité et la propreté** apparaissent comme des éléments intervenant dans le sentiment d'insécurité. Des quartiers, des espaces publics délabrés, des trottoirs dégradés sur lesquels marcher s'apparente à un parcours du combattant créent un sentiment d'insécurité. Tous les éléments qui pourraient laisser penser que l'espace est détérioré ou abandonné affectent directement la qualité de l'espace public. Il est donc essentiel de réparer rapidement les biens dégradés, effacer les graffiti, ou de prendre en charge les dépôts clandestins.



Des graffiti qui laissent penser que l'espace est détérioré ou abandonné

- **La durabilité technique.** La conception du **mobilier urbain** (bancs, poubelles, etc.) doit être suffisamment solide (matériaux résistants) afin de résister non seulement à une utilisation intensive mais aussi aux actes de vandalisme. En effet, le mobilier urbain est souvent la cible de destructions, de vandalisme et des graffitis. En somme, le mobilier urbain doit être choisi en fonction de sa convivialité, sa robustesse et sa facilité d'entretien.
- **La durabilité sociale.** La cohésion sociale dans le quartier conditionne dans une large mesure le sentiment de sécurité. Si les habitants sont disposés à s'entraider activement et à apprendre à se connaître, le sentiment de sécurité sera renforcé. Les liens qui unissent les résidents ne doivent pas être démesurés, il leur suffit de savoir qu'ils peuvent compter les uns sur les autres. C'est la raison pour laquelle il convient de favoriser l'implication des habitants d'un quartier. Les rôles ne doivent pas être identiques, certaines personnes disposent de plus de temps à consacrer à la communauté. Un signe de reconnaissance, comme des plantes offertes pour le jardin, suffit généralement à encourager un volontaire à s'occuper de l'entretien des espaces verts ou de la propreté de son quartier.

2. Le rôle des citoyens

La production de la sécurité pour l'espace public est un défi commun à tous. La sécurisation de l'espace public passe par son **appropriation** par les habitants-usagers. Plus l'espace public est de qualité, plus l'usager le perçoit comme un bien commun qu'il a envie de s'approprier et de respecter. L'engagement citoyen (en tant qu'usager) mais aussi des associations de quartier ou des commerçants sont plus élevés dans les quartiers qui donnent l'impression d'être correctement entretenus.

Les citoyens, mais aussi les gestionnaires du site, les services communaux, la police et les pompiers jouent un rôle essentiel dans la gestion, le contrôle et l'entretien de l'environnement. Une série de dispositions doivent être prises en matière de répartition des tâches et des responsabilités destinées à créer un espace plus propre et sûr.

Le nettoyage des rues et des murs ainsi que les réparations des équipements urbains, des éclairages publics et autres biens publics, doivent être effectués par les services de la ville ou la commune dans les plus brefs délais après avoir été signalés. Il faut bien faire comprendre au citoyen qu'il doit lui-même s'assurer que les réparations et le nettoyage ont été effectués. Les autorités compétentes, comme le ou la Maire, doivent tenir compte des exigences et souhaits des habitants. Ceci aura en effet un impact positif sur le sens des responsabilités des habitants et renforcera leur engagement direct.

Conclusion : Les liens entre sécurité urbaine et aménagement de l'espace

La sécurité urbaine par l'aménagement de l'espace public est un concept relativement récent. Le but est d'arriver à ce que les autorités compétentes prennent conscience d'une telle démarche dans la conception de leurs projets urbains. La qualité d'un aménagement urbain n'influe pas uniquement sur le sentiment d'insécurité mais agit également sur la sécurité réelle en incitant à des comportements plus ou moins civils. Il s'agit d'un défi important pour les villes car en s'engageant dans ce processus, elles doivent également être conscientes que cela demande des moyens humains et financiers supplémentaires.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs. Elles ne prétendent pas refléter les opinions ou les points de vue de l'Efus.

À propos de l'auteur

Eric Valerio est architecte et expert intervenant auprès de la Direction Sécurité locale intégrale du Service Public Fédéral Intérieur (SPF Int) du gouvernement belge. Il a participé à l'élaboration de plusieurs projets sur la relation entre environnement, architecture et insécurité ainsi qu'à des audits de sécurisation de bâtiments publics, sites sensibles et espaces publics. Depuis 2019, il est membre du Comité consultatif d'experts du projet PACTESUR.

À propos de PACTESUR

- [Le projet PACTESUR](#) vise à renforcer les capacités des villes et des acteurs locaux dans le domaine de la sécurité des espaces publics confrontés aux menaces, entre autres, terroristes. A travers une approche ascendante, le projet fédère décideurs locaux, forces de sécurité, experts de la sécurité urbaine, urbanistes, développeurs informatiques, formateurs, designers et autres professionnels afin d'élaborer de nouvelles politiques locales européennes pour sécuriser les espaces publics contre le risque d'attentat terroriste.
- Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Tatiana Morales (morales@efus.eu), Martí Navarro Regàs (navarroregas@efus.eu), ou Marta Pellón Brussosa (pellonbrussosa@efus.eu)